

## **Recommandations pour la gestion des collaborateurs positifs ou suspects pour COVID-19 impliqués dans les soins aux patients dans les hôpitaux de soins aigus - SITUATION EXTRAORDINAIRE**

(Version 3.0, Swissnoso 20.3.2020)

Toutes les recommandations de Swissnoso sur COVID-19 peuvent être modifiées à intervalles irréguliers, en fonction des connaissances supplémentaires disponibles.

Les professionnels de la santé risquent de s'infecter soit en dehors de l'hôpital, soit pendant leur travail. Ils peuvent transmettre le virus aux patients, si COVID-19 n'est pas diagnostiquée et/ou si les mesures de prévention de l'infection ne sont pas correctement appliquées. Les mesures concernant les professionnels de la santé suivis en raison d'un contact non protégé avec un cas COVID-19 sont traitées dans un document séparé publié par Swissnoso (<https://www.swissnoso.ch/fr/recherche-developpement/evenements-actuels/>).

Le présent document décrit la gestion des employés de laboratoire confirmés COVID-19 positifs, impliqués dans la prise en charge directe des patients, dans la situation extraordinaire actuelle telle que déclarée par l'OFSP. Le nombre de cas augmente rapidement et toute la population est concernée. Le présent document tient donc compte des défis auxquels l'hôpital est confronté si certains départements ou services ont déjà ou vont avoir une pénurie significative de personnel, qui entraînerait que les soins adéquats aux patients ne soient pas garantis et que leur sécurité soit menacée.

Veuillez noter que les professionnels de la santé symptomatiques doivent être testés selon les critères de l'OFSP chaque fois que possible.

### **Définitions**

#### **Professionnels de la santé**

Les professionnels de la santé sont les collaborateurs qui s'occupent des patients et sont en contact direct avec eux, dans un établissement de soins aigus.

#### **Professionnel de la santé positif pour COVID-19**

Un professionnel de la santé positif pour COVID-19 présente des signes cliniques d'infection respiratoire (par exemple, toux, essoufflement et/ou fièvre) et la confirmation en laboratoire d'une l'infection. Les professionnels de la santé peu symptomatiques peuvent encore être capables de transmettre le virus pendant un certain temps, mais ils seraient capables de travailler si nécessaire, au cas où la sécurité des patients ne serait pas garantie en raison d'une pénurie de personnel. Les recommandations sont donc stratifiées en : professionnel en attente du résultat ; professionnel COVID-19 positif avec peu de symptômes (capable de travailler) ; professionnel COVID-19 positif avec des symptômes plus importants (incapable de travailler).

### **Recommandations**

- Mesures de base pour toutes les situations : excellent respect de l'hygiène des mains, précautions standards et distanciation sociale parmi les professionnels de la santé et les autres professionnels à l'intérieur et à l'extérieur de l'hôpital.
- En général, aucun résultat négatif du test n'est exigé pour le retour au travail<sup>1</sup>

**Tableau. Aperçu des recommandations pour les employés (suspects) positifs à la COVID-19**

<b>Etat de santé du collaborateur</b>	<b>Situation extraordinaire</b>
- Symptomatique en l'attente du résultat du test	- Le professionnel peut continuer à travailler si symptômes légers/absence de fièvre en portant un masque chirurgical jusqu'au résultat du test
- COVID-19 positif avec symptômes légers ET absence de fièvre	- Isolement à domicile pendant 48 heures - Peut reprendre le travail si se sent bien (voir la mise en garde <sup>2</sup> : en portant obligatoirement un masque chirurgical pendant 10 jours <sup>3</sup> à compter de l'apparition des symptômes
- COVID-19 positif avec des symptômes plus importants : par exemple, fièvre $\geq 38^{\circ}\text{C}$ , toux ou difficultés respiratoires, sensation de malaise général	- Isolement à domicile et reprise du travail lorsque la fièvre a disparu ET les symptômes respiratoires se sont clairement améliorés pendant 48 heures - Lors de la reprise du travail, port obligatoire d'un masque chirurgical pendant 10 jours <sup>3</sup> à compter de l'apparition des symptômes
<b>FACULTATIF pour les COVID-19 positifs symptomatiques, si une PCR quantitative est disponible <sup>1</sup></b>	
- A envisager par exemple pour <ul style="list-style-type: none"> <li>o Services spécialisés (unités de transplantation hématologique, soins intensifs)</li> <li>o Symptômes prolongés</li> <li>o Maladie chronique sous-jacente</li> </ul>	- Isolement à domicile pendant 5 jours, puis nouveau test <ul style="list-style-type: none"> <li>o Si réduction <math>&gt;3</math> log ou <math>&lt;100'000</math> copies/mL: reprise du travail</li> <li>o Si <math>&gt; 100'000</math> copies/mL (ou réduction <math>&lt;3</math> log): isolement à domicile pendant 5 jours supplémentaires</li> </ul> - Lors de la reprise du travail, port obligatoire d'un masque chirurgical pendant 10 jours <sup>3</sup> à compter de l'apparition des symptômes lors de soins à des patients non COVID-19 et lors des séances/réunions avec d'autres collaborateurs

<sup>1</sup> Un test de suivi montrant une diminution pertinente de la charge virale peut être considéré comme un critère supplémentaire pour le retour au travail. Remarque : tous les laboratoires ne procèdent pas à des mesures quantitatives de la charge virale, et la charge virale peut dépendre de la qualité du prélèvement.

<sup>2</sup> Avertissement : Le professionnel de la santé doit être informé que les symptômes peuvent se détériorer rapidement ; le collaborateur doit s'auto-surveiller attentivement pour détecter l'évolution des symptômes cliniques et consulter un médecin immédiatement si nécessaire

<sup>3</sup> L'obligation de porter un masque pendant 10 jours à compter de l'apparition des symptômes pourrait bientôt être supprimée en raison de l'obligation d'un port universel de masque pour les professionnels de la santé dans les établissements de soins aigus.